

plus profond de son âme, il préfère l'antique *concordantia sacerdotii et regni* que Lamennais, lui, ne considère que comme une forme passagère des relations entre la société civile et la société religieuse.

Chez Laurent il y a, à côté de l'admirateur passionné, un esprit très attentif aux postulats de la foi, un « flaireur » d'équivoques qui réagit dès que l'exactitude de la foi ou les lois de l'Eglise lui paraissent en péril. Il a bientôt fait, avec sa vive pénétration, de relever les points faibles dans l'argumentation de Lamennais. Celui-ci a cru à la liberté en soi comme à un dogme ; infaillible, elle créerait l'ordre et le bonheur des peuples par sa propre vertu. Il rêve de faire régner le royaume de Dieu sur cette terre, au mépris de tout l'aspect eschatologique de l'espérance chrétienne. N'est-ce pas tendre à nier le dogme chrétien du péché et la dégradation radicale de l'humanité qui s'ensuit ? Sur ce point capital éclate toute l'opposition entre Lamennais, prophète humanitaire, et Laurent, essentiellement théologien. La liberté, considérée dans sa notion métaphysique, lui paraît une abstraction dangereuse, principe d'anarchie intellectuelle et de désorganisation sociale. L'*Avenir* lui est suspect comme étant trop brusquement né à la faveur de circonstances révolutionnaires. L'enthousiasme menaisien conjurant les prêtres de « se jeter dans le torrent démocratique » afin de regagner la confiance du peuple lui semble pécher par la base. « Ich meine, das christliche Europa der Vergangenheit sei die goldene Zeit der Kirche gewesen und ich erwarte keine Zukunft mehr ... Vieles, als wie die Mündigkeit der Völker will mir als Vorurteil des Zeitgeistes bedünken. » (à Joseph, 30 décembre 1831). En opposant la foi triomphante du moyen âge à l'Etat moderne détaché de Dieu, Laurent quitte encore son maître affirmant que la religion ne se perpétue dans le monde qu'à la condition d'évoluer avec lui. Lamennais « à qui les Bourbons faisaient oublier saint Louis » avait abandonné la pensée que l'Eglise pût encore collaborer avec le pouvoir civil et, passant par une brusque conversion, de la thèse à l'hypothèse, admet puis exige la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat. Où Lamennais voit la condition de l'avenir, Laurent reconnaît une anomalie. Il s'en tient à la thèse doctrinale qui affirme la nécessité de l'union entre les deux pouvoirs.¹⁾

Sur la question de l'étendue de la puissance pontificale le maître et le disciple se séparent encore. L'ultramontanisme de Lamennais ne va pas jusqu'à attribuer au pape, dans l'ordre temporel, une suprématie égale à celle qu'il lui réserve dans l'ordre spirituel, alors que pour Laurent tout reste soumis au pouvoir des clés.

Son adhésion au mouvement menaisien a été toutefois trop chaude pour qu'il pût se détacher d'un coup du grand espoir qui était né avec la campagne de l'*Avenir*.

¹⁾ C'est la même idée que le pape développera bientôt dans l'encyclique *Mirari vos*, du 15 août 1832.